



COMITÉ DE PILOTAGE

RAPPORT

26.09.2025

CONVENOR	Abram Op De Beeck (FEB/Essenscia) & Kristian Vanderwaeren (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Bart Engels (AGD&A)
PRÉSENTS	Joelle Delvaux (AGD&A), Ivan verborgh (AGD&A), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Stephane Oliver (AGD&A), Stef Debeuf (AGD&A), Hein Forcé (AGD&A), Abram Op de Beeck (Essenscia), Marc Wouters (Energia), Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka)

Point 1 de l'ordre du jour : Proposition de point à l'ordre du jour du Groupe de travail QEG – Guidance concernant les sanctions et les mesures non fiscales

Compte tenu des différentes sanctions commerciales (comme celles imposées à la Russie), mais aussi des réglementations telles que le MACF, le CERTEX, etc., Essenscia/BATO s'est demandée si ce sujet pouvait être inscrit à l'ordre du jour du Groupe de travail QEG.

L'objectif est de convenir d'une approche commune que les opérateurs économiques pourraient suivre afin de mieux se conformer aux dispositions en matière de sanctions et à la communication qui s'y rapporte. Le but final serait d'élaborer un document d'orientation qui aiderait les opérateurs économiques à exercer leur devoir de diligence.

L'Administration générale des Douanes et Accises indique qu'il s'agit de mesures non fiscales et que, dans un premier temps, l'AGD&A n'est pas l'autorité compétente. À cet égard, l'AGD&A exerce sa « fonction stop », surtout lorsque les mesures concernent l'entrée et non la mise en libre pratique. L'AGD&A comprend la complexité à laquelle sont confrontés les opérateurs. Une coordination au sein de l'AGD&A avec le département concerné est à l'ordre du jour.

Points de travail possibles :

- Rôle des fédérations : Contribuer à l'élaboration de directives qui favorisent la conformité dans un paysage réglementaire complexe.
- Processus de transmission : Élaborer des procédures claires pour les situations dans lesquelles les opérateurs se trouvent bloqués.
- Compétences de la douane : Définir clairement les compétences de l'AGD&A dans les différents domaines comme point de départ.

Approche possible :

- Identifier où se situent les erreurs chez les opérateurs.
- Cartographier le domaine de compétence : qui décide quoi ?
- Rendre les différents codes plus accessibles dans TARIC

L'objectif final de l'exercice doit toutefois être formulé de manière plus claire. À cette fin, le Forum national prévoit une réunion supplémentaire.

Point 2 de l'ordre du jour : PROCÉDURE IMPORTATION EN VRAC

Une deuxième version de la Procédure d'importation en vrac a été publiée. Dans cette version, le flux pour les opérations avec entrepôt douanier (H2) a été modifié.

BATO, Essenscia et Energia demandent qu'une réunion soit organisée afin de discuter des points en cours. Une réunion supplémentaire visant à discuter plus en détail des cas en suspens sera organisée par le Forum national. L'AGD&A demande que ces questions soient transmises à l'avance.

Point 3 de l'ordre du jour : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est demandé aux membres du Comité de pilotage d'organiser l'Assemblée générale. Les membres décident que l'AG sera programmée en 2026 et non en 2025, s'écartant ainsi du protocole.

Point 4 de l'ordre du jour : DIVERS

Commission multidisciplinaire :

La prochaine réunion aura lieu le 13 octobre 2025. Au cours de cette réunion, la Commission discutera des propositions de révision des articles 44 à 55 de la loi générale sur les Douanes et Accises.

Une concertation au sujet de l'avancement de la Chaire universitaire est prévue le 16 octobre.

Décentralisation des autorisations centrales :

Existe-t-il des projets visant à décentraliser à nouveau les autorisations centrales en matière d'accises à l'avenir ?

Les prochaines réunions auront lieu le 5 décembre.